

les droits de l'homme. Nous réaffirmons notre soutien au Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme et appuyons le rôle de coordination qu'il joue dans l'ensemble du système des Nations unies relativement à ce dossier. Nous demandons que soient renforcés les mécanismes internationaux de reddition de comptes lorsqu'il y a violation des droits de l'homme, et nous invitons les gouvernements à coopérer pleinement avec les tribunaux et les commissions d'enquête, y compris en ce qui concerne les poursuites judiciaires menées dans les limites du droit international et du droit interne.

9. Nous réaffirmons notre détermination à mettre fin à toutes les formes de terrorisme. A la suite de récents attentats, nous sommes convenus de partager encore davantage nos expériences en matière d'incidents terroristes majeurs ainsi que les enseignements que nous en avons tirés, et d'intensifier notre coopération dans tous les domaines de la lutte antiterroriste, notamment la recherche et la technologie. Nous demandons instamment aux États qui prêtent assistance aux terroristes de renoncer à cette pratique et de refuser aux organisations terroristes leur aide financière, l'utilisation de leur territoire ou toute autre forme de soutien. Nous accordons une importance particulière aux mesures visant à entraver la capacité des organisations terroristes de lever des fonds, et nous pressons les autres gouvernements d'appliquer avec sévérité les lois antiterroristes et d'adhérer aux traités et conventions existants contre le terrorisme. Dans la poursuite de ces objectifs communs, nous demandons à notre groupe d'experts sur le terrorisme d'établir, pour présentation à une réunion de niveau ministériel, un rapport sur la mise en oeuvre de mesures coopératives spécifiques visant la dissuasion, la prévention et l'investigation des actes terroristes. Ces travaux devraient avoir lieu avant notre prochaine réunion.
10. Les organisations criminelles transnationales constituent une menace grandissante pour la sécurité de nos États. Elles minent l'intégrité des systèmes financiers, nourrissent la corruption et affaiblissent les nouvelles démocraties et les pays en développement partout dans le monde. Pour contrecarrer avec efficacité leurs activités criminelles, nous nous emploierons à consolider les institutions existantes et à renforcer notre coopération, nos échanges d'information et l'aide que nous apportons à d'autres États. L'asile que certains pays accordent aux organisations criminelles transnationales et à leurs agents crée des difficultés majeures pour l'administration de la justice. Nous convenons donc de coopérer plus étroitement, entre nous aussi bien qu'avec d'autres, pour faire en sorte que ces organisations ne puissent échapper à la justice en franchissant les frontières. Nous encourageons tous les gouvernements à adhérer et à donner effet aux conventions internationales pertinentes et aux recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI). Nous reconnaissons que le succès final exige que tous les gouvernements prennent des mesures efficaces pour empêcher le blanchiment des profits tirés du trafic de drogue et d'autres